

CHAPITRE X

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV (1661-1715)

I^{re} LEÇON

LOUIS XIV. COLBERT (1661)

1. — Après la mort de Mazarin, les ministres demandèrent au jeune roi à qui ils devaient désormais s'adresser pour les affaires de l'Etat : « *A moi seul* », répondit Louis XIV. A partir de ce moment, il accepta tous les soucis de la royauté.

2. — Ce prince, qui avait une haute idée de son pouvoir et la passion de la gloire, travaillait habituellement huit heures par jour ; il voulait tout voir, tout faire par lui-même ; c'est ce qu'il appelait faire « *son métier de roi* ».

3. — Un de ses grands mérites fut de choisir de bons ministres, comme *Colbert*, *Louvois*, etc.

RÉCIT. — **Colbert.**

De tous les ministres de Louis XIV, *Colbert* tient le premier rang ; il fut le ministre de la paix, il la voulait à tout prix, et savait l'employer.

Colbert, fils d'un simple marchand de drap de Reims, entra au service de Mazarin qui, en mourant, dit au roi : « *Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en vous légant Colbert.* » Louis XIV accepta ce legs, et fit de *Colbert* son ministre des finances à la place de *Fouquet*, accusé de dilapidations.

Le nouveau ministre se mit à l'œuvre et rendit d'immenses services à la France. Il commença par mettre de l'ordre dans les finances ; il diminua les charges du peuple, tout en augmentant les recettes du trésor ; il mit tous ses soins à accroître la fortune privée des cultivateurs, des industriels, des marchands, en favorisant, encourageant toutes les branches du commerce. Ainsi il